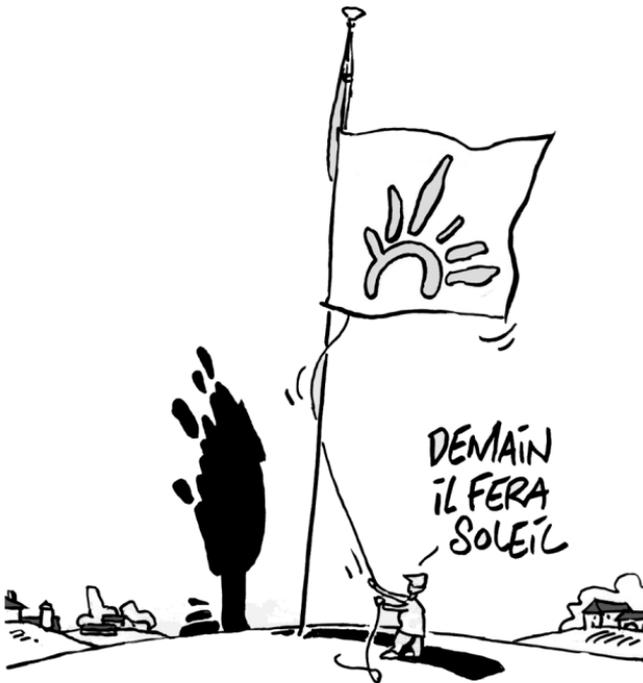




Confédération paysanne

LES AVANCÉES ET LES VICTOIRES de la **Confédération paysanne**



LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

NOTRE SYNDICAT : UN OUTIL DE LUTTE ET DE DÉFENSE

La Confédération paysanne est un syndicat agricole. Son objet social est centré autour de la défense des paysans et des paysannes avec pour objectif des paysan-ne-s nombreux-ses dans des campagnes vivantes. Son projet politique est résumé dans les 10 principes de l'agriculture paysanne. Son rôle politique est double : dénoncer et proposer. La Conf' dénonce de manière parfois virulente et radicale l'industrialisation de l'agriculture, les politiques publiques en agriculture et le comportement de certains acteurs économiques. Mais le projet de la Conf' est solide, sérieux, argumenté et documenté, cela permet à la Conf' d'être systématiquement dans une démarche de revendication et de proposition. Démarche qui paye car, nous allons le voir, sur des sujets aussi divers que les pesticides, les aides ovines, les questions sanitaires, les victoires syndicales de la Conf' sont nombreuses et profitent à tous les paysans et paysannes.

CE QUI N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS LA CONF'

- 1. REPRÉSENTATIVITÉ** 11
Gagner le droit d'exister et de défendre les paysan-ne-s
- 2. SANITAIRE** 12
Pour la prise en compte des productions fermières
- 3. PRODUCTIONS ANIMALES** 14
Pour des élevages à taille humaine
- 4. POLITIQUES AGRICOLES** 16
Contre les politiques d'exclusion
- 5. SEMENCES ET OGM** 18
Pour le droit des paysans à l'autonomie
- 6. SOCIAL** 20
Pour une reconnaissance des paysans et des paysannes,
de TOU-TE-S les paysannes et paysans
- 7. FONCIER** 22
Du foncier pour tous les paysan-ne-s
- 8. INSTALLATION** 23
Pluralisme syndical et reconnaissance
de tous les parcours à l'installation
- 9. FRUITS, LÉGUMES** 24
et productions végétales
- 10. INTERNATIONAL** 25
Le monde n'est pas une marchandise

REPRÉSENTATIVITÉ

GAGNER LE DROIT D'EXISTER ET DE DÉFENDRE LES PAYSAN-NE-S DANS LES INTERPROFESSIONS

2014

■ Au CNIEL, l'interprofession laitière emblématique de nos luttes.

2014

■ À Interbev, interprofession du bétail et de la viande.

■ À Interfel, interprofession des fruits et légumes.

2016

■ À Anicap, interprofession de la filière caprine.

2018

■ À Inter Api, interprofession de la filière apicole.

■ À ANVOL, interprofession de la filière volaille de chair.



SANITAIRE

POUR LA PRISE EN COMPTE DES PRODUCTIONS FERMIERES



NOUS AVONS GAGNÉ

INFLUENZA AVIAIRE

DÉBUT 2017

■ Reconnaissance des spécificités des élevages autarciques en circuits courts en matière de mesures de biosécurité, de mesures d'abattage préventif et d'indemnisation. Le guide de biosécurité pour les petits élevages de volailles rédigé par la Conf', s'il est validé, sera l'aboutissement de cet effort.

■ Reconnaissance du moindre danger des élevages autarciques et exclusion de ceux-ci des mesures d'abattage pendant une certaine période.

■ Reconnaissance de l'importance du facteur « transport d'animaux vivants » et par là du rôle de la filière organisée dans la multiplication des foyers d'influenza aviaire.

MAI 2017

■ Pour les petites fermes en canards et oies (moins de 3200 canards sur parcours) possibilité de demander la dérogation et de ne pas enfermer les animaux pendant la période à risque : défense du plein air.

JUIN 2017

■ Abandon du projet d'audit biosécurité obligatoire en palmipèdes gras : pas de contrôle de l'interprofession sur les mesures de biosécurité.

VOIE MÂLE

OCTOBRE 2014

■ Abandon dans la loi d'avenir de l'obligation de certification des reproducteurs mâles.

FCO

JANVIER 2018

■ Abandon de la vaccination obligatoire contre le sérotype 4.

TUBERCULOSE

AOÛT 2014

■ Adoption d'un protocole d'abattage partiel du troupeau et non pas abattage total dans toutes les situations.



NOUS AVONS FAIT AVANCER

ECOANTIBIO

MARS 2017

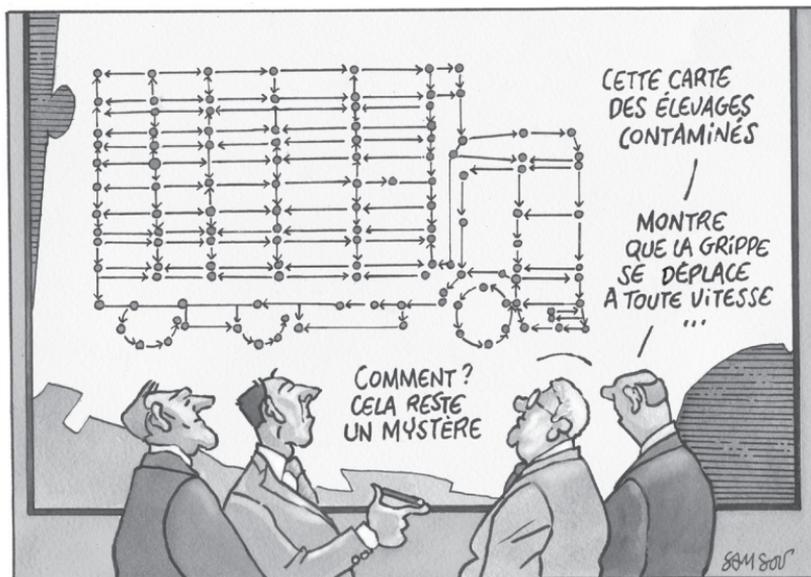
■ Insertion d'une priorité de travail sur la sécurisation juridique des médecines « alternatives » dans Ecoantibio 2.

GOVERNANCE SANITAIRE

■ La Conf' a réussi à mettre au débat les problèmes posés par la révision de la gouvernance sanitaire.

JANVIER 2018

■ Le gouvernement œuvre pour le déclassement de la FCO eu égard au faible impact clinique sur les animaux.



PRODUCTIONS ANIMALES

POUR DES ÉLEVAGES À TAILLE HUMAINE



NOUS AVONS GAGNÉ

LAIT DE VACHE

■ Le CNIEL engage un travail sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes dans la gestion des mammites. Intégration d'un nouvel axe dans le plan Ecoantibio sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes (Axe 1 : Développer les mesures de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours aux traitements alternatifs).

■ Le bonus pour l'aide à la réduction de la production laitière uniquement sur les 5 premiers %, pour éviter une incitation trop forte à la cessation d'activité laitière.

■ Une aide à la trésorerie forfaitaire (1000 €) et non proportionnelle aux éleveurs laitiers en difficulté.

■ L'interdiction de la marchandisation des contrats dans la loi Sapin II.

■ Le recul de Lactalis suite à ces menaces d'arrêt de collecte dans les Vosges quant à sa volonté de passer à un seuil minimum de 500 litres tous les deux jours pour le ramassage du tank.

PETITS RUMINANTS

2017

■ Rétropolation de l'aide ovine de base (2016), empêchant l'exclusion de 400 éleveurs et éleveuses ovins et de l'aide ovine totale.

■ Maintien de la majoration « vente directe ».

■ Remboursement des pénalités de 8 dossiers sur l'identification électronique.

■ Arrêt des sanctions en cascade sur l'ICHN en cas de non-conformité d'identification (pas de boucle électronique).

VIANDE BOVINE

■ Ouverture d'une ligne budgétaire Veau bio à la section Veaux d'Interbev de 10 000 € : première historique.

ABATTOIRS

■ Autorisation de l'abattage à la ferme des bovins, porcins et équins non transportables.



NOUS AVONS FAIT AVANCER

LAIT DE VACHE

■ Le mot « régulation » est remis à l'ordre du jour, bien qu'aucun dispositif de prévention des crises n'ait été mis en place pour l'avenir. Renforcement du front commun ECVC/EMB au niveau européen.

■ L'idée d'OP transversale fait son chemin et est reprise par les rapports sur le sujet mais aussi par la Région Bretagne.

■ Le CNIEL engage un travail sur l'utilisation des huiles essentielles et plantes dans la gestion des mammites.

■ Des plaintes en départements contre les industriels laitiers sont en cours d'instruction par les procureurs.

■ Le CNIEL a mis en place une Commission Information aux professionnels. La Conf' a porté cette revendication de longue date : les actions du CNIEL doivent être connues et reconnues par les agriculteur·ice·s sur le terrain. Ils seront ainsi à même de juger si ces dernières servent ou non leurs intérêts, alors qu'ils en financent une grande partie.

PRÉDATION

2017-2018

■ Malgré un plan très défavorable, création du groupe ours suite aux actions de la Conf' (occupation de la DREAL à Toulouse et blocage du péage de Pamiers).

LOUPS

■ Mise en place en 2015 de la brigade d'intervention « loup » à l'ONCFS permettant d'éliminer des loups de manière ciblée en situation d'attaques sur des troupeaux.

■ Accélération du paiement des indemnités suite à l'action des Tuileries en décembre 2016.

DANS LE CADRE DU PLAN LOUP 2018-2023

■ Valorisation en cours des pertes indirectes (stress, perte de lait, avortements...) pour les petits troupeaux et troupeaux laitiers.

■ Création de brigades de bergers et bergères d'appui.

POLITIQUES AGRICOLES

CONTRE LES LOGIQUES D'EXCLUSION

La PAC actuelle est loin d'être parfaite. Elle serait pire sans un énorme travail de la Conf' pour éviter que l'agriculture prédatrice industrielle n'accapare les aides et continue à exclure les petites fermes.



NOUS AVONS GAGNÉ

PAC 2015

- La majoration des aides sur les 52 premiers hectares.
- La mise en place d'un plafond sur l'aide aux vaches laitières.
- La modification du plancher de 10 vaches à 10 UGB.
- La dégressivité de l'aide bovin allaitant et de l'aide ovine.
- La mise en place de prime pour les races mixtes.
- La convergence des aides entre 2015 et 2019.
- La reconnaissance des surfaces pastorales.
- La reconnaissance des surfaces en chêne et châtaigne pâturées avec des productions sous signe de qualité.
- La mise en place d'une aide aux légumineuses fourragères liées à l'activité d'élevage.
- La revalorisation de l'ICHN, les dérogations au seuil de productivité à 0,05 UGB/ha.
- La prise en compte de tous les ovins dans le calcul du chargement pour l'ICHN.
- La mise en place d'ATR sur les MAEC et aide bio.
- La possibilité pour les régions de baisser les planchers des montants des aides à l'investissement dans le cadre des PCAE obtenues au niveau national.

- La suppression du plancher de 20 JB pour les aides aux jeunes bovins.
- La prise en compte des MAEC dans la revalorisation des DPU avec intégration des MAEC dans le calcul des références historiques (Conseil d'État).

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITES FERMES

- Intégration des petites fermes dans les comptes de l'agriculture.
- Un sondage qui montre que les citoyen-ne-s soutiennent les petites fermes.

RELOCALISATION

MEUNERIE

- Ralentissement des contrôles et des demandes d'assujettissement à la taxe meuniers suite à une action conjointe avec la FNAB et le RSP.

PRODUITS FERMIER

- Appui et suivi du travail porté par Casgiu casanu pour maintenir l'appellation « fermier » à un produit réalisé entièrement sur l'exploitation.



NOUS AVONS FAIT AVANCER

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PETITES FERMES

- Les petites fermes commencent à avoir une place dans les discussions politiques et dans certains textes législatifs. Règlement européen sur la PAC qui pour la première fois reconnaît les petits exploitant-e-s et met en place la possibilité d'une aide que la France n'a pas retenue.
- Certaines régions ont introduit, dans leur programme de développement rural régional (PDRR), des mesures en faveur des petites fermes (aides au démarrage des petites exploitations, seuils minimums d'investissement).

MONTAGNE : PRENDRE EN COMPTE TOUTES LES DIMENSIONS AGRICOLES

- Prise en compte des spécificités de la montagne : étude des productions hors pastorales, l'ICHN, les surfaces peu productives.

ALIMENTATION

2014

- Travail au sein du CNA sur la définition de « politique alimentaire », insérée dans la Loi d'avenir, qui doit permettre « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».



SEMENCES ET OGM

POUR LE DROIT DES PAYSANS ET PAYSANNES À L'AUTONOMIE



NOUS AVONS GAGNÉ

2013

■ Avis du HCB exigeant la fin de l'expérimentation peupliers transgéniques de l'INRA.

FÉVRIER 2014

■ Loi d'interdiction des cultures de maïs OGM sur le territoire français.

MARS 2014

■ Interdiction de saisies de contrefaçon de semences de ferme et des produits issus de leur récolte, suite à l'occupation du GNIS.

■ Décision européenne d'organiser avec les États volontaires une expérimentation officielle de production et commercialisation de semences de matériel (variétés) hétérogènes. Expérimentation démarrée en France en 2016.

JUIN 2014

■ Suppression de la délégation accordée au GNIS pour le contrôle des petits producteur-ice-s vendeur-euse-s de semences et plants sur les marchés de plein vent ; les contrôles ont peu à peu cessé par la suite, malgré l'illégalité persistante des ventes de plants.

OCTOBRE 2014

■ Annulation de la protection d'un brevet en cas de présence fortuite ou accidentelle d'une information génétique dans des semences brevetées.

■ Droit des paysans et paysannes d'échanger leurs semences (hors variétés protégées par un COV) dans le cadre d'un même GIEE.

2015

■ Programme européen pour la conservation des ressources génétiques (végétales et animales) à la ferme.

2016

■ Retrait du TIRPAA du programme d'organisation mondiale de la bio-piraterie des semences paysannes DivSeek.

JUILLET 2016

■ Droit des paysans et paysannes d'échanger leurs semences (hors variétés protégées par un COV), sans restriction.

■ Interdiction de breveter les produits issus de procédés essentiellement biologiques, les éléments qui les constituent et les informations génétiques qu'ils contiennent.

■ Annulation de l'extension de la protection d'un brevet à des produits issus de procédés essentiellement biologiques.

NOVEMBRE 2016

■ Décision de la Commission européenne sur l'interdiction des brevets sur les produits issus de procédés essentiellement biologiques.

MARS 2017

■ Drogation aux règles standards de commercialisation pour la diffusion de quantités appropriées de matériel de multiplication et de plantes fruitières afin notamment de contribuer à la préservation de la diversité génétique.



NOUS AVONS FAIT AVANCER

JUIN 2013

■ **Recommandation du CEES du HCB sur la Propriété intellectuelle** qui servira de référence aux lois favorables aux droits des paysans et paysannes votées par la suite.

OCTOBRE 2016

■ **Saisie de la Cour de justice européenne par le Conseil d'État** sur le statut juridique des VrTH et des nouveaux « OGM cachés », notamment ceux issus des nouvelles techniques OGM dites « NBT ».

OCTOBRE ET NOVEMBRE 2016

■ **Reconnaissance officielle de la conservation et de la gestion dynamique in situ à la ferme** et des droits des agriculteur-ice-s associés à ces activités.

NOVEMBRE 2017

■ **Nombreuses résolutions du TIR-PAA favorables au respect des droits des agriculteur-ice-s** : création d'un groupe d'experts sur les droits des agriculteur-ice-s, avec la participation de représentants des agriculteur-ice-s, chargé de faire des propositions pour promouvoir la concrétisation des droits des agriculteur-ice-s. Mise à l'ordre du jour du prochain organe directeur (2019) d'une évaluation des incidences de l'utilisation de l'« information génétique numérique » sur les ressources génétiques pour les objectifs du Traité (contournement du partage des avantages et brevets sur les traits natifs). Blocage de l'extension du système multilatéral du Traité à toutes les espèces cultivées tant que ces deux questions ne sont pas résolues positivement.

SOCIAL

POUR UNE RECONNAISSANCE DES PAYSANS ET DES PAYSANNES, DE TOUTES LES PAYSANNES ET PAYSANS



NOUS AVONS GAGNÉ

NOVEMBRE 2014

■ Instauration des indemnités journalières maladies pour les paysans et paysannes.

■ Création dans la loi de la possibilité d'employer des taux progressifs selon le revenu dégagé pour les cotisations (reconnue pour la retraite complémentaire obligatoire - RCO) même si ce n'est pas encore appliqué.

DÉBUT 2016

■ Suppression de l'assiette minimum de l'assurance maladie (Amexa).

JANVIER 2016

■ Instauration du nouveau régime fiscal micro-BA à la place du Bénéfice agricole forfaitaire (BAF) : plus souple, plus ouvert, évolutif, accueillant.

OCTOBRE 2016

■ Instauration de l'activité minimale d'assujettissement (AMA) avec reconnaissance sociale des activités de transformation et de commercialisation, et instauration du critère du nombre d'heures.

■ Reconnaissance des cotisants de solidarité dans le registre des actifs agricoles.

PLAN D'URGENCE

OCTOBRE 2016

■ Les critères d'éligibilité se rapprochent de la notion de revenu avec le critère de baisse d'EBE. Les critères taux d'endettement et taux de spécialisation ont été supprimés dans le plan Valls d'octobre 2016.

■ Un volet social a été intégré au plan d'urgence, reprenant un certain nombre de nos revendications : faciliter l'accès à la prime d'activité pour les paysans, financer une aide au remplacement temporaire pour les agriculteurs en burn-out (pour les aider à souffler).

■ L'extension de la prise en charge des intérêts des prêts palliant les retards de versement des aides PAC aux ATR et MAEC.



NOUS AVONS FAIT AVANCER

DROIT AU REVENU

PREMIER SEMESTRE 2018

■ Une loi sur le revenu des paysans et paysannes, avec la prise en compte des coûts de revient dans la fixation des prix des contrats.

PAYSANS DE LA MER

■ La Confédération paysanne s'est ouverte aux paysans et paysannes de la mer. L'association AOP moules du Mont-Saint-Michel a adhéré à la Conf' 35.



FONCIER

DU FONCIER POUR TOUS LES PAYSANS ET PAYSANNES



NOUS AVONS GAGNÉ

2013-2014

■ **Transparence obtenue des Safer sur l'information foncière** et en particulier les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

2014

■ **Textes contrant le démembrement de propriété** pour contourner le contrôle des structures.

■ **Ouverture pluraliste des conseils d'administration des Safer.**

■ **Mise en place de l'Activité minimale d'assujettissement (AMA)** qui permet de s'installer paysan.ne avec des projets moins consommateurs de foncier (suppression de la SMI).

OCTOBRE 2014

■ **Abandon de la généralisation des clauses environnementales** dans les baux ruraux dans la loi d'avenir.

■ **Nécessité d'un avis contraignant de la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)** pour une emprise sur des terres en AOP.

2017

■ **Entrée de la Confédération paysanne dans les conseils d'administration des Safer.**

JANVIER 2018

■ **Luttes foncières : abandon du projet d'aéroport Notre Dame des Landes (1600 ha de terres agricoles), autres victoires locales effectives ou en cours de lutte (Guipry-Messac - 35, Bure - 55.... Dans ces luttes foncières, la Confédération paysanne est soit le seul syndicat agricole mobilisé sur le terrain soit l'initiateur de la mobilisation.**



NOUS AVONS FAIT AVANCER

DEPUIS 5 ANS

■ **Transparence foncière** (fin de l'accès pour un seul syndicat) avec accès aux notifications des ventes par les notaires pour pouvoir faire exercer le droit de préemption via la Safer.

■ **Reconnaissance comme thème majeur et urgent de l'artificialisation des terres agricoles** par l'urbanisation suite à notre implication à de très nombreuses actions syndicales.

2014

■ **Création de dispositifs visant à contrôler les opérations foncières de démembrement de la propriété, de transfert de parts sociales et montages sociétaires : en cours.**